

Produit: ACETONE Page: 1/8

FDS N°:900010 Version : du : 02.02.11

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: ACETONE

Identification de la société/entreprise : Raison Sociale: GROSSERON SAS

Adresse: 37, bd François Mitterrand BP70395 44819 Saint-Herblain

Téléphone: 02.40.92.07.09. Fax: 02.40.92.07.10.

www.grosseron.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 0800.07.42.28. Société/Organisme: INRS - Tél : 01.45.42.59.59. Autres numéros de téléphone d'appel d'urgence : Utilisation de la substance/préparation :

Solvant industriel

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classe de danger Catégorie de danger Organes cibles Mentions de danger

Liquides inflammables Catégorie 2 H225

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire Catégorie 2 H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Catégorie 3 H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole de danger / Catégorie de danger Phrases de risque

Facilement inflammable (F) R11

Irritant (Xi) R36

R66 R67

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section pour les informations toxicologiques.

Pas de données supplémentaires disponibles.

Dangers physicochimiques

: Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques. Pas de données supplémentaires disponibles.

Effets potentiels sur l'environnement

: Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement. Pas de données supplémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



Produit: ACETONE Page: 2/8

FDS N°:900010 Version : du : 02.02.11

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Stockage: P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Elimination : P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une décharge agréée.

Etiquetage supplémentaire:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• acétone

2.3. Autres dangers

Pas d'autre information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique Numéro d'identification Concentration [%]

Acetone No.-Index: 606-001-00-8

No.-CAS: 67-64-1 No.-CE: 200-662-2

>= 99,6

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Aller dans une clinique oculaire si possible.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Pas d'information disponible.

Effets: Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pas de données supplémentaires disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre pendant la lutte contre l'incendie sur le sol.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

La distance de retour de flamme peut être considérable.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone / Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu.



Produit: ACETONE Page: 3/8

FDS N°:900010 Version : du : 02.02.11

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettovage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Autres informations : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier doux Acier inoxydable

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Liquide combustible Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante. Information supplémentaire sur les conditions de stockage

: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Incompatible avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Substances

Source réglementaire : INRS (FR)

Type de valeur : Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME):

Valeur: 500 ppm Valeur: 1.210 mg/m3



Produit: ACETONE Page: 4/8

FDS N°:900010 Version : du : 02.02.11

Remarques: Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

Base réglementaire : France. INRS, Occupational Exposure Limits To Dangerous Substances

Source réglementaire : INRS (FR)

Type de valeur : Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):

Valeur: 1.000 ppm Valeur: 2.420 mg/m3

Remarques: Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

Base réglementaire: EU. Directives relating to Directive 80/1107/EEC, as amended, on the protection of risks related to work exposure to chemical,

physical, and biological agents. Source réglementaire : EU ELV

Type de valeur : Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

Valeur: 500 ppm Valeur: 1.210 mg/m3 Remarques: Indicatif 8.2. Contrôles de l'exposition Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE). En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Appareil respiratoire avec filtre. Type de Filtre recommandé: AX

Protection des mains

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel: caoutchouc butyle

Gants : >= 4 h

Epaisseur des gants : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme: liquide Couleur: incolore Odeur: douce Seuil olfactif:

Point de congélation : -94,7 °C Point d'ébullition : 55,8 - 56,6 °C Point d'éclair : -18 °C coupelle fermée

Taux d'évaporation:

Inflammabilité (solide, gaz):.

Limite d'explosivité, supérieure : 13,0 %(V) Limite d'explosivité, inférieure : 2,1 %(V) Pression de vapeur : 247 hPa 20 °C

812 hPa 50 °C

Densité de vapeur relative : 2,0

Densité relative :

Densité: 0,791 g/cm3 20 °C

Hydrosolubilité: complètement miscible



Produit: ACETONE Page: 5/8

FDS N°:900010 Version : du : 02.02.11

Coefficient de partage: n-octanol/eau : -0,24 (mesuré)

Température d'inflammation : 540 °C

Décomposition thermique :

Viscosité, dynamique : 0,33 mPa.s 20 °C

Propriétés explosives : Propriétés comburantes : **9.2 Autres informations**

Pas de données supplémentaires disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils: Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de données supplémentaires disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Décomposition thermique : **10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Agents réducteurs forts / Oxydants / Composés halogénés / Métaux alcalins / Ethanolamine / Peroxyde d'hydrogène

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

: En cas d'incendie: Oxydes de carbone

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inhalation

Remarques: Irritant pour les voies respiratoires.

Autres informations

Expériences avec exposition humaine

: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Une exposition chronique peut provoquer une dermatite.

L'inhalation chronique provoque de la fatigue, des maux de tête et de la rhinite.

Toxicité aiguë

Oral(e)

Type de valeur : DL50 Valeur : 5.800 mg/kg

Espèce : rat

Inhalation

Type de valeur : CL50 Valeur : env. 76 mg/l Durée d'exposition : 4 h

Espèce : rat **Dermale**

Type de valeur : DL50 Valeur : 20.000 mg/kg Espèce : lapin

Irritation

Peau

Remarques : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Yeux

Espèce : lapin

Résultat : Irritant pour les yeux.

Remarques : Peut provoquer des lésions de la cornée.



Produit: ACETONE Page: 6/8

FDS N°:900010 Version : du : 02.02.11

Sensibilisation

Espèce: cochon d'Inde Résultat : non sensibilisant(e)

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Toxicité aiguë

Poisson

Espèce: Oncorhynchus mykiss

Durée d'exposition : 96 h Type de valeur : CL50 Valeur : 5.540 mg/l

Espèce: Lepomis macrochirus Durée d'exposition: 96 h

Type de valeur: CL50 Valeur: 8.300 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

Genre: Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h Type de valeur : CL50 Valeur : 12.600 mg/l

algue

Genre: Pseudokirchneriella subcapitata

Durée d'exposition : 48 h Type de valeur : NOEC Valeur : 4.740 mg/l

Bactérie

Espèce: Pseudomonas putida

Durée d'exposition : 16 h Type de valeur : NOEC Valeur : 1.700 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité Persistance et dégradabilité

Persistance

Remarques : donnée non disponible Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Biodégradation: 84 % Durée d'exposition : 20 jr

Remarques: Facilement biodégradable 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration

(FBC) : < 10

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Remarques: Le produit s'évapore facilement. 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB Résultats des évaluations PBT et VPVB

Remarques : donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Remarques : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

Valeur: 1.900 mg/g Durée d'incubation : 5 jr

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Valeur : 2.100 mg/g

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets



Produit: ACETONE Page: 7/8

FDS N°:900010 Version : du : 02.02.11

: Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU 1090

14.2. Nom d'expédition des Nations unie

ADR: ACÉTONE / RID: ACÉTONE / IMDG: ACETONE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)

3; F1; 33; (D/E) RID-Classe 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)

3; FÎ; 33 IMDG-Classe 3 (Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II RID : II IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR: non Etiquetage selon 5.2.1.8 RID: non Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG: non

Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : Non

Classifié "P" selon 2.10 IMDG: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Note: non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG: Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux installations classées

: 1432 Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1434 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.

Tableaux des maladies professionnelles : acétone: 84; Listé acétone: A; Listé

État actuel de notification acétone:

Source réglementaire Notification Numéro de notification

AICS OUI DSL OUI

INV (CN) OUI

ENCS (JP) OUI (2)-542

ISHL (JP) OUI (2)-542

NZ CLSC OUI

TSCA OUI

EINECS OUI 200-662-2

KECI (KR) OUI KE-29367

PICCS (PH) OUI

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



Produit: ACETONE Page: 8/8

FDS N°:900010 Version : du : 02.02.11

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Autres informations

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.